Territoires du Nord-Ouest

Modification de l'Annexe 51-102A1 *Rapport de gestion* de la Norme canadienne 51-102 sur les *Obligations d'information continue*

1. L'Annexe 51-102A1, Rapport de gestion, de cette règle est modifiée, dans la partie 1 :

1° par l'abrogation de l'alinéa *g*;

2° par le remplacement, dans l'alinéa *h*, de « h) » par « g) »;

3° par le remplacement, dans l'alinéa *i*, de « i) » par « h) »;

4° par le remplacement, dans l'alinéa *j*, de « j) » par « i) »;

5° par le remplacement, dans l'alinéa *k*, de « k) » par « j) »;

6° par le remplacement, dans l'alinéa *l*, de « l) » par « k) »;

7° par le remplacement, dans l'alinéa *m*, de « m) » par « l) »;

8° par le remplacement, dans l'alinéa *n*, de « n) » par « m) »;

9° par le remplacement, dans l'alinéa o, de « o) » par « n) »;

10° par le remplacement, dans l'alinéa *p*, de « p) » par « o) ».

2. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 31 décembre 2007.